



Près de deux tiers des agents publics sont propriétaires de leur logement

Anthony CARUSO

En 2022, 64 % des agents publics sont propriétaires, contre 58 % pour les salariés du secteur privé. Les agents de la fonction publique sont 19 % à louer un logement vide non HLM et 11 % un logement HLM.

Les agents plus âgés sont plus souvent propriétaires (72 % pour les 50 ans ou plus, contre 35 % des moins de 30 ans). Le taux de propriétaires augmente avec la position sociale, passant de 34 % des ménages mono-actifs d'employé ou d'ouvrier à 81 % pour ceux issus des ménages les plus aisés.

Le logement social est plus fréquent dans l'unité urbaine de Paris et pour les familles monoparentales, alors que le locatif non HLM concerne plus souvent les jeunes, les personnes seules et les agents en contrat court.

Dans la fonction publique, 7 % des agents habitent dans un logement considéré comme suroccupé. Ce phénomène est particulièrement répandu dans l'unité urbaine de Paris (17 %).

Les agents de moins de 30 ans et ceux en contrat à durée déterminée résident plus souvent que les autres agents dans les grandes agglomérations et dans des logements d'une ou deux pièces seulement. Ils sont également plus concernés par la suroccupation.

Près de trois quarts des agents ont un emploi situé dans une zone de déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements. Ces agents sont moins souvent propriétaires.

Les agents publics résident plus souvent que les salariés du privé près de leur lieu de travail : 38 % vivent à moins de 5 kilomètres et 15 % à moins de 2 km.

D'après le recensement de la population, 64 % des agents de la fonction publique sont propriétaires¹ de leur logement principal (y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit) [Figure ①]. C'est une proportion plus importante pour les salariés du secteur privé qui ne sont que 58 % à être propriétaires.

Symétriquement, les agents publics résident moins souvent dans un logement du parc locatif : ils sont 19 % à déclarer louer un logement vide non HLM (23 % pour les salariés du privé) et 11 % un logement HLM (14 % dans le privé). La location d'appartement meublé est très

marginale : qu'ils relèvent du public ou du privé, seuls 3 % des salariés sont concernés². Enfin, 4 % des agents de la fonction publique vivent dans un logement mis à disposition gratuitement, par exemple par des parents, des amis ou l'employeur, ou occupent un logement qu'ils ont vendu en viager. Cela concerne uniquement les lieux de vie ou la personne de référence est logée à titre gratuit, et exclut donc les enfants qui habitent encore chez leurs parents (Encadré ①). Les policiers, militaires et pompiers qui ont parfois la possibilité de bénéficier d'un logement de fonction, sont plus nombreux à être dans cette situation (17 % d'entre eux).

1. Le statut d'occupation est lié au logement, et non à l'individu (voir Source) et ce statut est affecté à l'ensemble des personnes du ménage. Parmi les agents publics vivant dans un logement dont le statut d'occupation est « propriétaire », 95 % sont la personne de référence ou son conjoint/sa conjointe, 4 % sont enfant du ménage et 1 % sont dans une autre situation.

2. Dans la suite de cette étude, sauf mention contraire, la location concerne uniquement les logements vides.

Figure ❶ : Répartition des agents selon le statut d'occupation de leur logement
en %

	Fonction publique	Privé
Propriétaire du logement (y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit)	64	58
Locataire ou sous-locataire du logement non HLM, loué vide	19	23
Locataire du logement HLM, loué vide	11	14
Locataire ou sous-locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e)	3	3
Logé(e) gratuitement, par exemple par des parents, des amis ou l'employeur (y compris les personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager)	4	2
Total	100	100

Source : Insee, RP 2022. Traitement DGAFP-SDessi.
Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé, France métropolitaine et DROM, logements ordinaires.
Lecture : Parmi les agents publics, 64 % sont propriétaires de leur logement, contre 58 % pour les salariés du secteur privé.

Encadré 1 : Les agents de moins de 30 ans et le domicile parental

Les agents publics de moins de 30 ans sont composés de deux populations bien distinctes : ceux qui habitent encore chez leurs parents (22 %) et les autres (78 %).

Les jeunes vivant chez leurs parents sont plus souvent en CDD que les autres (62 % contre 44%), ces contrats plus précaires pouvant être une explication au fait de rester vivre dans sa famille (Figure). En contrepartie, ils vivent plus éloignés de leur lieu de travail : seuls 29% vivent et travaillent dans la même commune, contre 38% en moyenne pour l'ensemble des moins de 30 ans, et 30% travaillent à plus de 20 km de leur domicile. Faisant partie du ménage de leur parent, ils en partagent également le statut d'occupation, ce qui conduit à surestimer le taux de propriétaires chez les agents de moins de 30 ans. Une correction systématique de ces situations réduirait ce taux de propriétaires de 14 points pour s'établir à 21%.

Plus de la moitié des jeunes ayant quitté le foyer parental ont un logement locatif privé vide ou un meublé. Ils résident plus souvent dans la commune où ils exercent leur emploi (41% contre 29% de ceux vivant chez leurs parents) et sont, au contraire, moins nombreux à travailler à plus de 20 km de leur domicile (22 % contre 30%), la volonté de se rapprocher du lieu de travail étant un critère important pour quitter le domicile familial.

Figure : Répartition par statut d'occupation et selon d'autres variables de logement des agents de la fonction publique de moins de 30 ans

	Ensemble Moins de 30 ans	Moins de 30 ans Vivant chez leurs parents	Moins de 30 ans Autres situations	Ensemble fonction publique
Effectifs (en %)	100	22	78	100
Statut d'occupation du logement (en %)				
Propriétaire	35	65	26	64
Locataire non HLM vide	38	11	45	19
Locataire HLM vide	12	21	10	11
Locataire meublé	9	1	12	3
Logé(e) gratuitement	6	2	7	4
Situation				
% vivant dans l'unité urbaine (UU) Paris	20	23	19	17
% en CDD	48	62	44	15
% vivant en logement suroccupé	14	15	14	7
% travaillant dans une zone de tension immobilière (A bis, A ou B1)	41	42	40	41
% vivant et travaillant dans la même commune	38	29	41	38
% travaillant à plus de 20 km de son domicile	24	30	22	24

Source : Insee, RP 2022. Traitement DGAFP-SDessi ; pour les distances : Insee, base permanente des équipements, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.
Champ : Agents de la fonction publique de moins de 30 ans, France métropolitaine et DROM, logements ordinaires.
Lecture : 38 % des agents publics de moins de 30 ans sont locataires d'un logement non HLM vide.

Les agents publics plus âgés et ceux vivant en zone rurale sont plus souvent propriétaires

La proportion de propriétaires augmente avec l'âge, pour les salariés du secteur public comme du secteur privé (Figure ②). Ainsi, les agents publics de 50 ans ou plus sont majoritairement propriétaires (72 %), tout comme ceux âgés de 30 à 49 ans (66%), alors que seuls 35 % des moins de 30 ans le sont. Chez ces derniers, on observe proportionnellement plus d'agents logés dans le parc locatif privé non meublé (38 %, contre 12 % pour les 50 ans ou plus) ou à titre gratuit (6%).

Les agents vivant en zone rurale sont en grande majorité propriétaires (81 % d'entre eux), tout comme ceux

résidant dans une commune de densité intermédiaire (66 %). À l'inverse, dans les grandes agglomérations, seulement la moitié des agents sont propriétaires.

Dans l'agglomération parisienne, les agents publics sont moins souvent propriétaires (44 % d'entre eux) et, parmi les locataires, le logement social est plus fréquent : il concerne 26 % des agents publics, contre 20 % dans le parc privé et 5 % dans un logement meublé. Les salariés du privé habitant dans l'agglomération parisienne sont, pour leur part, plus souvent logés dans le parc locatif privé (25 % d'entre eux, contre 22 % dans un HLM). Dans les autres agglomérations, les agents publics sont plus fréquemment locataires du privé que du social (26 % contre 14 %), comme les salariés du privé (31 % contre 20 %).

Figure ② : Répartition des agents selon le statut d'occupation du logement et le profil des agents

en %

		Fonction publique						Privé					
		Propriétaire	Locataire non HLM vide	Locataire HLM vide	Locataire meublé	Logé(e) gratuitement	Ensemble	Propriétaire	Locataire non HLM vide	Locataire HLM vide	Locataire meublé	Logé(e) gratuitement	Ensemble
Ensemble		64	19	11	3	4	100	58	23	14	3	2	100
Tranche d'âge	Moins de 30 ans	35	38	12	9	6	100	39	36	14	8	2	100
	Entre 30 et 49 ans	66	18	11	2	3	100	60	22	14	2	2	100
	50 ans ou plus	72	12	11	1	3	100	68	15	14	1	2	100
Type d'habitat	Grands centres urbains	49	24	19	5	4	100	43	28	21	6	2	100
	dont agglomération parisienne (UU Paris)	44	20	26	5	4	100	44	25	22	7	2	100
	dont grands centres urbains hors agglomération parisienne	52	26	14	4	3	100	42	31	20	5	2	100
	Communes de densité intermédiaire	66	18	10	2	4	100	59	23	14	2	2	100
	Habitat rural	81	13	3	1	3	100	76	17	4	1	2	100
Type de ménage	Personne seule	41	32	14	7	6	100	35	38	15	9	3	100
	Couple sans enfant	68	21	6	2	3	100	60	27	7	3	2	100
	Couple avec enfant(s)	77	11	9	1	3	100	71	14	12	1	1	100
	Famille monoparentale	45	21	30	2	3	100	40	24	32	2	2	100
	Autres	41	31	12	12	5	100	36	35	14	11	3	100
PCS Ménage	Ménages à dominante cadre	81	13	2	2	2	100	79	16	2	2	1	100
	Ménages à dominante intermédiaire	68	19	6	4	3	100	67	21	6	4	2	100
	Ménages à dominante employé	61	20	12	2	4	100	58	24	13	3	2	100
	Ménages à dominante petit indépendant	78	11	7	1	3	100	74	15	8	1	2	100
	Ménages à dominante ouvrier	65	15	17	1	2	100	58	21	18	1	2	100
	Ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier	34	26	31	4	6	100	30	33	29	6	2	100
Type de contrat	Fonctionnaire et CDI	68	16	10	2	4	100	61	22	13	3	2	100
	CDD	42	30	17	7	4	100	42	29	21	6	3	100
	Autres (contrat aidés, apprentis, stagiaires, etc.)	32	33	18	12	4	100	41	29	20	8	2	100

Source : Insee, RP 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé, France métropolitaine et DROM, logements ordinaires.

Lecture : Parmi les agents publics en CDD, 42 % sont propriétaires de leur logement.

Les propriétaires sont plus nombreux parmi les agents en couple et les fonctionnaires

Les agents publics en couple sont majoritairement propriétaires de leur logement. Ils sont 77 % parmi les couples avec enfant(s) et 68 % parmi ceux sans enfant. Inversement, la majorité des agents ne vivant pas en couple sont locataires : plus fréquemment dans le parc privé pour les personnes seules (32 % d’entre eux, contre 14 % dans un logement social), et dans le parc HLM pour les familles monoparentales (30 %, contre 21 % logés dans le parc locatif privé).

Les agents de la fonction publique ayant une sécurité de l’emploi (fonctionnaires ou en contrat à durée indéterminée) accèdent également plus facilement à la propriété, c’est le cas pour 68 % d’entre eux. Les agents ayant des contrats de courte durée, qui sont également souvent les agents les plus jeunes, sont, pour leur part, plus souvent logés dans le parc locatif.

Enfin, les agents publics appartenant à un ménage à dominante cadre (un couple de cadres ou un couple composé d’un cadre et d’une personne de profession intermédiaire), donc les plus aisés, sont ceux pour lesquels le taux de propriétaires est le plus élevé (81 %). Viennent ensuite ceux issus des ménages à dominante intermédiaire (68 %) ou employé (61 %). Les agents employés ou ouvriers avec un conjoint qui ne travaille pas ou sans conjoint sont, quant à eux, beaucoup plus souvent logés dans le parc locatif, et notamment les logements HLM (31 % d’entre eux).

L’ensemble de ces constatations se retrouvent en grande partie pour les salariés du secteur privé. Si le taux de propriété des agents de la fonction publique est supérieur à celui des salariés du secteur privé, c’est en grande partie parce qu’ils sont plus âgés et qu’ils appartiennent plus souvent à des ménages occupant une position sociale plus élevée (ménage à dominante cadre ou intermédiaire) [Figure complémentaire 1].

La moitié des agents de moins 30 ans résident en grand centre urbain

Parmi les agents publics, 40 % habitent dans les grands centres urbains, dont 16 % dans la seule agglomération parisienne (Figure 3). Les autres agents se répartissent de manière quasi égale entre les communes de densité intermédiaires et les communes rurales (respectivement 29 % et 31 %). Cette répartition est sensiblement identique pour les salariés du secteur privé.

Les agents de moins de 30 ans résident plus fréquemment dans les grandes agglomérations, cela concerne la moitié d’entre eux. Ils habitent en particulier plus souvent dans les grandes agglomérations hors Paris. De même, 47 % des agents en contrat court (contrat à durée déterminée [CDD] et autres types de contrats à durée définie) sont logés dans une grande agglomération. À noter que ces deux populations se recoupent de manière importante, puisque 42 % des agents en contrat court sont également âgés de moins de 30 ans.

Figure 3 : Répartition des agents par type d’habitat en %

	Fonction publique			Privé		
	Ensemble	Moins de 30 ans	CDD ¹	Ensemble	Moins de 30 ans	CDD ¹
Grands centres urbains	40	50	47	39	46	42
dont agglomération parisienne (UU Paris)	16	19	18	18	19	15
dont grands centres urbains hors agglomération parisienne	23	31	29	22	27	26
Communes de densité intermédiaire	29	26	26	28	27	28
Habitat rural	31	24	27	32	28	30
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Insee, RP 2022. Traitement DGAFP-SDessi.
Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé, France métropolitaine et DROM, logements ordinaires.
1. À partir de cette figure, « CDD » inclut l’ensemble des contrats courts (apprentis, contrats aidés, etc.).
Lecture : 29 % des agents publics habitent dans une commune de densité intermédiaire.

Les plus jeunes et les plus précaires vivent dans des logements plus petits

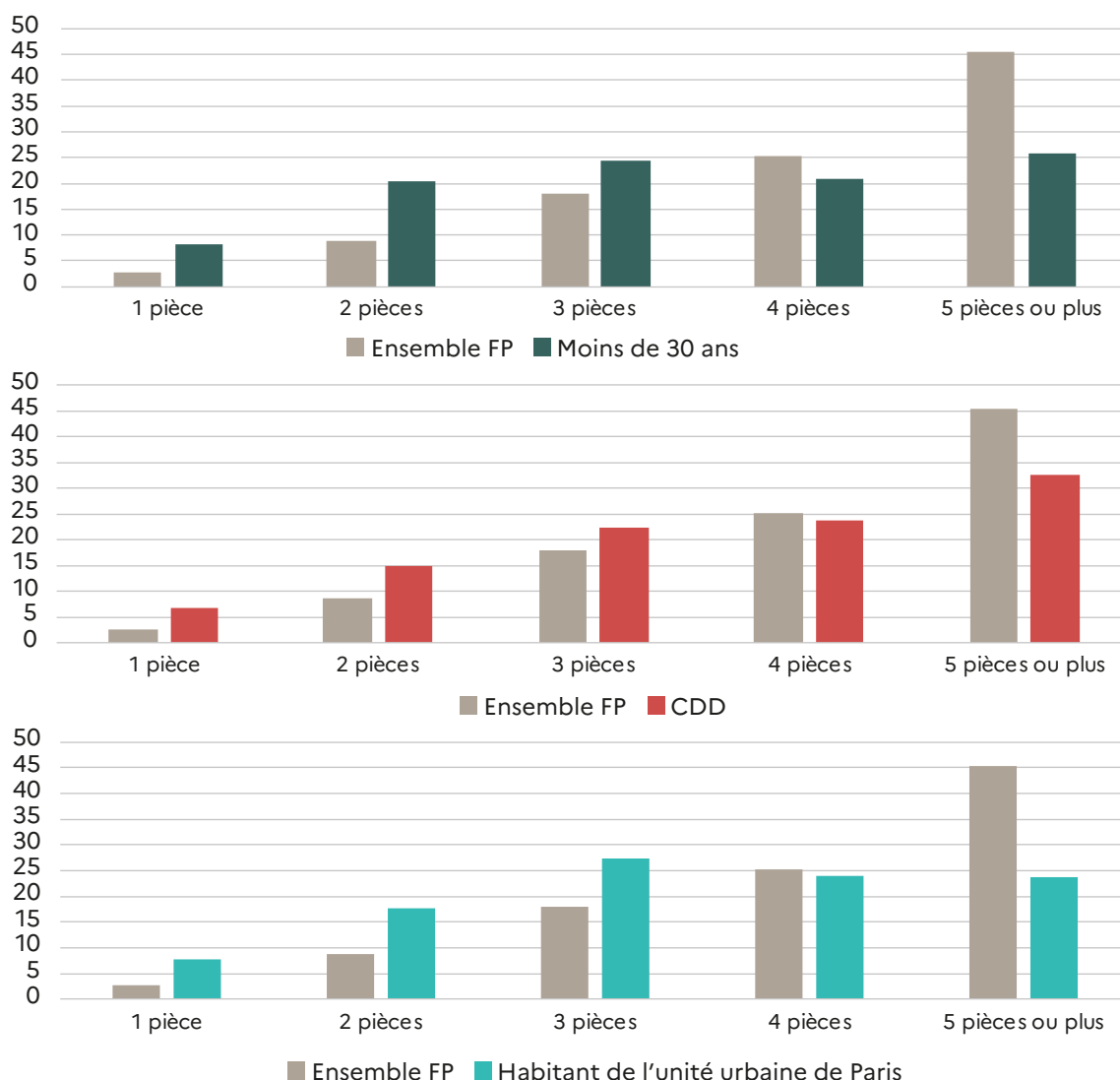
Dans la fonction publique, les agents vivant dans des logements de petite taille sont globalement peu nombreux (Figure 4) : 3 % des agents publics habitent dans un logement d'une seule pièce et ils sont 9 % à vivre dans un deux-pièces. Mais les agents de moins de 30 ans sont particulièrement concernés, puisque 29 % d'entre eux vivent dans un logement de deux pièces ou moins, et qu'ils sont 8 % à habiter en studio. Cette situation est similaire pour les agents en CDD (22 % d'entre eux logent dans un logement d'une ou deux pièces), et également pour les agents résidant dans l'unité urbaine parisienne (25 %).

À l'inverse, près de la moitié des agents publics vivent dans un logement comprenant au moins cinq pièces. Les agents résidant en agglomération parisienne

habitent beaucoup moins fréquemment dans de tels espaces : seulement un quart d'entre eux vivent dans un logement de cinq pièces ou plus, une proportion similaire à celle des agents de moins de 30 ans, alors que ces logements de grande taille sont le lieu de résidence d'un tiers des agents en contrat court.

Dans la fonction publique, 7 % des agents habitent dans un logement considéré comme suroccupé³ (Figure 5). Ce phénomène est particulièrement répandu dans l'unité urbaine de Paris, où 17 % des agents qui y travaillent résident dans un logement suroccupé. Plus généralement, la suroccupation touche principalement les jeunes et les agents en contrat court, qui sont 14 % à vivre dans ces conditions. En revanche, les agents de 50 ans ou plus et ceux travaillant en zone rurale sont peu concernés par la suroccupation (respectivement 4 % et 3 % d'entre eux).

Figure 4 : Répartition des agents selon le nombre de pièces du logement, et selon leurs caractéristiques
en %



Source : Insee, RP 2022. Traitement DGA-FP-SDessi.

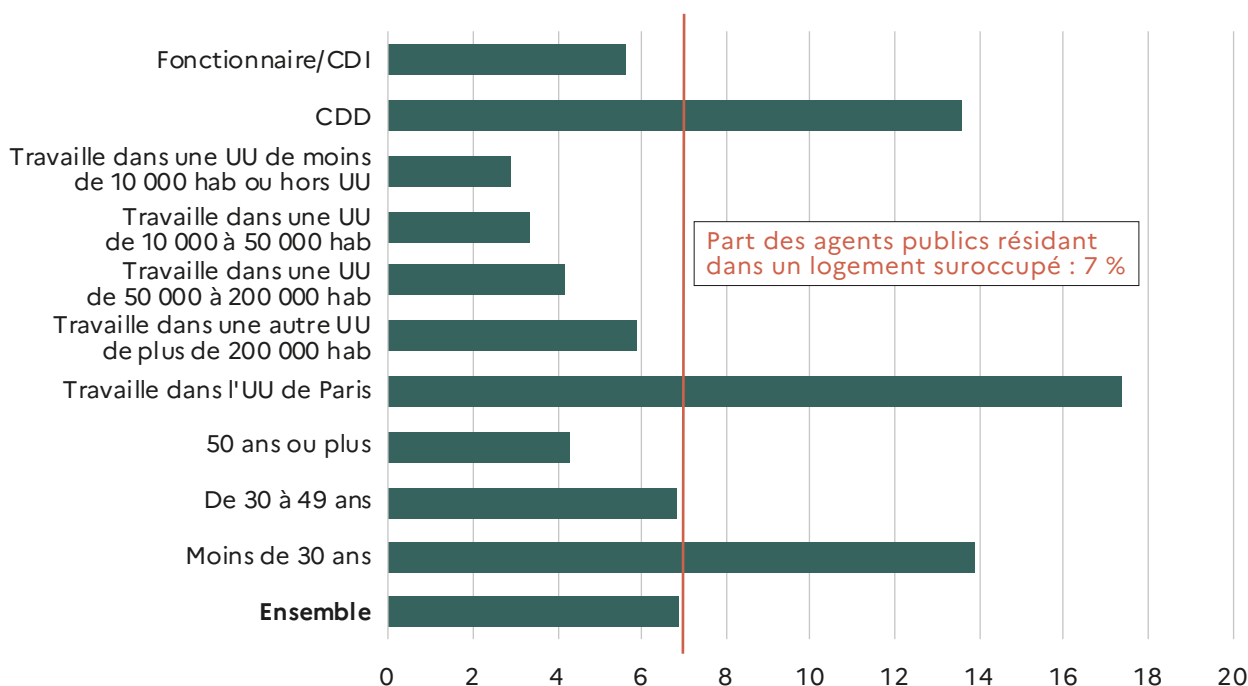
Champ : Agents de la fonction publique, France métropolitaine et DROM, logements ordinaires.

Lecture : 3 % des agents publics résident dans un logement d'une seule pièce.

3. Un logement est dit « suroccupé » si le nombre de pièces qui le compose est inférieur au nombre de pièces théoriquement nécessaire au ménage qui l'occupe (voir Définitions).

Figure 5 : Profil des agents vivant dans un logement « suroccupé »

en %



Source : Insee, RP 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique, France métropolitaine et DROM, logements ordinaires.

Lecture : 17 % des agents qui travaillent dans l'unité urbaine de Paris résident dans un logement suroccupé.

Les agents de moins de 30 ans travaillent autant dans les zones immobilières tendues que les autres

Les agents de la fonction publique sont 71 % à avoir un emploi situé dans une zone de déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements (voir Définitions) [Figure 6], cette proportion est assez similaire pour les salariés du privé (69 %). Plus le déséquilibre entre l'offre et la demande de logement sur le lieu de travail est faible, plus la proportion de propriétaires est forte. Le taux de propriétaires parmi les agents atteint ainsi 73 % dans la zone C, la moins tendue. Les agents publics sont majoritairement propriétaires de leur logement dans toutes les zones, excepté la plus tendue (A bis) où les agents du public et les salariés du privé accèdent à la propriété dans les mêmes proportions (respectivement 45 % et 46 %).

Les proportions d'agents de moins de 30 ans et d'agents en contrat court qui occupent un emploi dans une zone tendue sont similaires à celle observée pour l'ensemble des agents publics (respectivement 73 % et 70 % d'entre eux contre 69 % dans l'ensemble de la fonction publique). Pour ces deux populations, on retrouve un taux de propriétaires qui baisse quand le niveau de tension immobilière augmente. Pour les jeunes, ce taux passe de 43 % à 25 %, pour les agents en CDD de 53 % à 29 %.

Le lien entre tension immobilière et distance domicile-travail n'est pas linéaire pour les agents publics. La distance est la plus élevée aux deux extrémités du zonage : elle est de 19 km pour la zone la plus tendue, de 17 km pour la moins tendue et de 15 km pour les zones intermédiaires. Pour les plus jeunes agents, la distance entre le domicile et le travail atteint 25 km en moyenne pour la zone la moins tendue.

Seul un agent sur deux vivant à moins de 2 km de son travail est propriétaire

Les agents publics sont nombreux à résider près de leur lieu de travail (Figure 7) : ils sont 38 % à vivre à moins de 5 km de leur emploi (pour 33 % des salariés du privé), et même 15 % à vivre à moins de 2 km (pour 13 % dans le privé). C'est particulièrement le cas pour les agents de moins de 30 ans et ceux en CDD qui sont 42 % et 45 % à habiter à moins de 5 km de leur lieu de travail. De même, les agents en contrat court résident souvent dans la commune de leur emploi (41 % d'entre eux), tout comme les jeunes agents (38 % d'entre eux) par rapport à l'ensemble des agents publics (34 %). Enfin, les agents publics travaillant dans l'agglomération parisienne sont moins nombreux à habiter dans la commune de travail (30 %), ce qui peut s'expliquer par la densité de communes autour de Paris⁴.

4. Pour le fait de travailler dans la commune d'habitation, Paris a été considéré comme une seule commune, peu importe les arrondissements de domicile et d'emploi (de même pour Lyon et Marseille).

D'autre part, les agents publics qui vivent près de leur travail sont moins souvent propriétaires que les autres, puisqu'ils sont seulement près de la moitié à être propriétaires de leur logement, une proportion similaire

à celle des salariés du privé. Ensuite, plus les agents s'éloignent de leur emploi et plus ils ont la possibilité d'accéder à la propriété.

Figure 6 : Proportions cumulées des agents par zonage ABC de la commune de travail et taux de propriétaires

		Fonction publique			Privé
		Ensemble	Moins de 30 ans	CDD	Ensemble
Proportions cumulées des agents par zonage ABC de la commune de travail (en %)	A bis	12	13	12	14
	A	38	41	38	39
	B1	71	73	70	69
	B2	81	83	80	79
	C	100	100	100	100
Taux de propriétaires dans le zonage (en %)	A bis	45	25	29	46
	A	59	31	35	52
	B1	67	36	41	58
	B2	71	42	47	63
	C	73	43	53	68
Distance moyenne domicile-travail (en km)	A bis	19	20	18	22
	A	15	15	14	18
	B1	15	18	16	17
	B2	15	20	17	17
	C	17	25	20	19

Source : Insee, RP 2022. Traitement DGAFP-SDessi ; pour les distances : Insee, base permanente des équipements, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé, France métropolitaine et DROM, logements ordinaires.

Note : Les zones A bis, A et B1 connaissent un « déséquilibre important » entre l'offre et la demande de logements, la zone A bis étant la plus « déséquilibrée ». Pour le détail des zones, voir Définitions.

Lecture : En parts cumulées, les agents publics sont 38 % à occuper un emploi se situant dans les zones A bis et A. 45% des agents qui travaillent dans la zone A bis sont propriétaires. Les agents qui travaillent dans la zone A bis sont en moyenne à 19 km de leur domicile.

Figure 7 : Répartition des agents selon la distance domicile-travail en %

	Fonction publique				Privé
	Ensemble	Moins de 30 ans	CDD	Travaille dans l'UU de Paris	Ensemble
2 km ou moins	15	15	18	19	13
De plus de 2 km à 5 km	24	27	27	18	19
De plus de 5 km à 10 km	18	16	17	19	18
De plus de 10 km à 20 km	20	18	17	21	23
Plus de 20 km	23	24	21	23	27
Ensemble	100	100	100	100	100
Part des agents qui habitent dans la commune de travail	34	38	41	30	27
Taux de propriétaire selon la distance domicile-travail					
2 km ou moins	49	23	34	31	49
De plus de 2 km à 5 km	54	23	29	42	44
De plus de 5 km à 10 km	66	33	41	48	55
De plus de 10 km à 20 km	73	44	50	54	63
Plus de 20 km	75	50	55	66	68
Ensemble	64	35	42	44	58
Taux de propriétaires pour les agents qui habitent la même commune	49	21	29	31	44

Source : Insee, RP 2022. Traitement DGAFP-SDessi ; pour les distances : Insee, base permanente des équipements, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé, France métropolitaine et DROM, logements ordinaires, distances domicile-travail < 500 km.

Lecture : 15 % des agents publics résident à moins de 2 km de leur lieu de travail.

Source, champ et définitions

Source

Les résultats sont issus de [l'enquête de recensement de la population de 2022 de l'Institut national de la statistique et des études économiques \(Insee\)](#).

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage propriétaire de sa résidence principale désigne un ménage dont au moins un des occupants en est propriétaire. Ensuite, le statut d'occupation du ménage est appliqué à l'ensemble des occupants de ce ménage.

Le distancier Métrix de l'Insee fournit pour cette étude les distances routières entre chefs-lieux de communes de résidence et de travail, et une distance moyenne représentative des déplacements intracommunaux, lorsque les personnes se déplacent pour aller travailler dans leur commune de résidence (arrondissements pour Paris, Lyon et Marseille).

Champ

Cette étude porte uniquement sur les résidences principales. Le champ global est constitué des personnes ayant un emploi salarié, en France. Les figures concernant la distance domicile travail sont sur un champ identique mais excluant :

- les personnes dont la distance domicile-lieu de travail n'a pas pu être calculée (cela exclut notamment les agents qui travaillent à l'étranger, ceux dont le domicile déclaré est situé dans les départements et régions d'outre-mer [DROM] ou en Corse et le lieu de travail déclaré est situé en France métropolitaine, ainsi que la situation symétrique) ;
- les personnes dont la distance domicile-travail est supérieure à 500 km.

Part de la population (salariés du privé et agents de la fonction publique) exclue du champ :

	Non géocodé	Trajet domicile-travail supérieur à 500 km	Pas de statut d'occupation	Champ de l'étude parmi le champ global
Fonction publique	1,4 %	0,4 %	1,3 %	97,0 %
Salariés du secteur privé	2,7 %	0,6 %	0,6 %	96,1 %

Les données du recensement ne permettent pas de repérer directement les agents de la fonction publique, la répartition fonction publique/secteur privé s'appuie donc sur la position professionnelle qui distingue les agents de la fonction publique par catégorie et sur la profession en PCS 2020. Les professions typiques de la fonction publique sont incluses quelle que soit la position professionnelle (les contractuels, par exemple, peuvent ne pas se déclarer spontanément comme agents de la fonction publique).

Définitions

Type d'habitat (densité du lieu d'habitation)

Afin de répartir les agents selon leur zone d'habitation, la grille communale de l'Insee a été utilisée pour classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de leur répartition sur le territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

Dans son premier niveau, à trois catégories, la grille communale permet ainsi de distinguer trois types de communes : les communes densément peuplées (ou grands centres urbains), les communes de densité intermédiaire et les communes rurales. Les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire constituent l'espace urbain et sont appelées « communes urbaines ».

Pour plus d'informations, se référer [au site internet de l'Insee](#).

Zonage ABC (tension immobilière)

L'adéquation ou le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements définit le niveau de tension du marché immobilier sur un territoire. Cette tension se mesure à travers des dynamiques territoriales (dynamique des bassins de vie, évolution de la démographie, etc.) ainsi que des indicateurs, notamment les prix immobiliers et le niveau des loyers d'habitation.

Les zones caractérisées par un déséquilibre sont les zones A bis, A et B1 (du plus important au moins important).

Pour plus d'informations sur le zonage, se référer [au site internet du ministère chargé de l'écologie](#).

Suroccupation

Un logement est suroccupé s'il comporte moins de pièces que le nombre théoriquement nécessaire au ménage occupant le logement (norme). La suroccupation peut être modérée (une pièce de moins que la norme) ou accentuée (deux pièces ou plus).

Le nombre de pièces théoriquement nécessaire est calculé ainsi :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour chaque personne de 19 ans ou plus ne vivant pas en couple dans le ménage ;
- pour les personnes de moins de 19 ans, une pièce pour deux personnes si elles ont le même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par personne.

Par construction, un logement d'une seule pièce est toujours suroccupé.

PCS Ménage

La PCS Ménage permet d'analyser la société non plus seulement du point de vue des individus, mais aussi des ménages, en complétant l'approche traditionnelle par la personne de référence. Elle combine deux critères d'analyse des différences sociales qui sont habituellement considérés séparément : la configuration du ménage et la situation socioprofessionnelle de ses individus, en général la personne de référence et son conjoint.

Cette catégorisation permet de rendre compte des différentes situations de l'activité professionnelle au sein des ménages en ne donnant la priorité ni au sexe, ni à l'âge, ni à la position économique d'un seul de leurs membres.

Les catégories suivantes ont été définies en fonction de la situation socioprofessionnelle de la personne de référence et de son éventuel(le) conjoint(e) :

- dominante cadre : cadre avec autre cadre ou profession intermédiaire ;
- dominante intermédiaire : profession intermédiaire (PI) avec autre PI ou petit indépendant, ainsi que toutes les situations non classées en dominante cadre mais avec un parent cadre ;
- dominante employé : employé avec employé, ainsi que toutes les situations non classées en dominante intermédiaire ou cadre mais comprenant un parent avec une PI ;
- dominante petit indépendant : petit indépendant avec petit indépendant, employé, ouvrier, inactif ou sans conjoint ;
- dominante ouvrier : ouvrier avec autre ouvrier ou employé ;
- un seul actif employé ou ouvrier.

Pour en savoir plus

- Charnacé N. (2025), « [La croissance du parc de logements s'atténue depuis 2010](#) », *Insee Focus* n° 359, Insee, septembre.
- Dufour C. et Guesdon E. (2026), « [Conditions de logement début 2024 : les locataires sont moins bien lotis que les propriétaires](#) », *Insee Première* n° 2090, Insee, janvier.
- Seilles M. (2025), « [En 2022, la moitié des ménages locataires du parc social ont plus de 53 ans](#) », *Insee Première* n° 2047, Insee, avril.

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information (SDessi)
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directeur de la publication : **Thibault Decruyenaere**
Rédacteur en chef : **Olivier Chardon**
Responsable d'édition : **Élisabeth Castaing**

Point Stat n° 56
ISSN : 2267-6570